

ETAT PARTIE : France

* * *

RENSEIGNEMENTS POUR LA PERIODE ALLANT

DU 01/01/2009 AU 31/12/2009

- Formule A :** Diffusion d'informations : changé
 inchangé
(Dernier rapport : 2006)
- Formule B:** Programme de déminage et de remise en état : changé
 inchangé
(Dernier rapport : 2008)
- Formule C:** Exigences techniques et informations connexes : changé
 inchangé
(Dernier rapport : 2003)
- Formule D:** Textes législatifs : changé
 inchangé
- Formule E :** Echange international de renseignements techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques : changé
 inchangé
- Formule F :** Autres questions pertinentes changé
 inchangé
- Formule G:** Informations à verser dans la base de données de l'ONU : changé
 inchangé

PROTOCOLE II MODIFIÉ

PROTOCOLE SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DES MINES, PIEGES ET AUTRES DISPOSITIFS, TEL QU'IL A ETE MODIFIE LE 3 MAI 1996, ANNEXE A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

(Protocole II modifié le 3 mai 1996)

FORMULES

pour les rapports à présenter en application de l'article 13, paragraphe 4, et de l'article 11, paragraphe 2

NOM DE LA HAUTE PARTIE

CONTRACTANTE: FRANCE

DATE DE PRESENTATION

DU RAPPORT: 31 mai 2010

AUTORITÉ(S) NATIONALE

À CONTACTER: État-major des armées
Division « Maîtrise des armements »
14, rue Saint-Dominique
00 456 Armées
France
Tel : 01 72 69 23 69
Fax : 01 72 69 23 67

(Organisation, numéro(s) de téléphone, télécopie, adresse électronique):

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Ces informations peuvent être communiquées aux autres parties intéressées et aux organisations pertinentes :

OUI

NON

Partiellement, uniquement celles qui figurent sur les formules cochées ci-après:

A

B

C

D

E

F

G

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Formule A Diffusion d'informations:

Article 13,
paragraphe 4,
alinéa (a)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...]:

(a) La diffusion d'informations sur le présent Protocole à leurs forces armées et à la population civile; »

Observations:

Haute Partie Contractante: FRANCE

Renseignements pour la
période allant du: 01/01/09 au : 31/12/09
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

Informations diffusées aux forces armées:

Informations diffusées à la population civile:

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Formule D Textes législatifs

Article 13,
paragraphe 4,
alinéa (d)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole; »

Observations:

Haute Partie Contractante: FRANCE

Renseignements pour la
période allant du:

01/01/09

au : 31/12/09

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

Textes législatifs:

LOIS

- Loi d'autorisation de ratification de la Convention d'Ottawa. (Loi 98-542 du 1er juillet 1998)
- Loi tendant à l'élimination des mines antipersonnel ; il s'agit d'une loi interne d'application, prévoyant des sanctions pénales en cas d'infraction. (Loi 98-564 du 8 juillet 1998, insérée au code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre 3)
- Ratification par la France et dépôt des instruments de ratification de la Convention d'Ottawa, auprès de son dépositaire, le Secrétaire général de l'ONU. (23 juillet 1998)

MESURES D'APPLICATION

- Directive du chef d'état-major des Armées relative aux mines antipersonnel. (directive CEMA du 12 novembre 1998)
- Décret pour l'application de l'article 7 de la loi du 8 juillet 1998 citée ci-dessus. (Décret 99-357 du 10 mai 1999, inséré au code de la défense).
- Décret instituant une commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel. (Décret 99-358 du 10 mai 1999, inséré au code de la défense)

MESURES NOMINATIVES

- Arrêté portant nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel - CNEMA. (Arrêté du 21 octobre 2002)
- Nomination de M. Alain Girma au poste d'ambassadeur chargé de l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre. (Lettre de M Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes - lettre 6495 du 14 décembre 09)

PROTOCOLE II MODIFIÉ

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Formule E **Échange international d'informations techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques**

Article 13,
paragraphe 4,
alinéa (e)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(e) Les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale au déminage ainsi que la coopération et l'assistance techniques; »

Observations:

Haute Partie Contractante: **FRANCE** _____

Renseignements pour la
période allant du: **01/01/09** _____ au : **31/12/09** _____
jj/mm/aaaa **jj/mm/aaaa**

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Echange international d'informations techniques:

- **Visite du directeur du centre national de déminage humanitaire (CNDH) au centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDH-G) en octobre 2009. Cette visite a été l'occasion de consolider les termes de la coopération entre les deux centres. Le CNDH a proposé la candidature d'un de ses représentants pour intégrer l'instance de révision des normes internationales, le Review Board. En novembre 2009, à l'issue d'un stage international sur les technologies et techniques d'action contre les mines au CIDH-G, le LCL® François Bériard du CNDH a été admis dans cette instance ;**
- **Visites de monsieur HUSY, ambassadeur du CIDHG, et de monsieur GIRMA, ambassadeur chargé des mines et secrétaire général de la CNEMA, à l'école du génie d'Angers ;**
- **Validation technique, par le CNDH, des traductions des normes d'action contre les mines effectuées par le centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) du Bénin ;**
- **Traduction directement par le CNDH de 10 amendements et 3 normes internationales de déminage, en partenariat avec l'université d'Angers ;**
- **Mise en ligne par le CNDH de documents sur le site « bibliomines » du CIDH-G ;**
- **Organisation de visites du centre de déminage de l'École du génie au profit de délégations belge, allemande et pakistanaise ;**
- **Elaboration par l'école du génie d'une base de données d'experts français de l'action contre les mines au profit du CPADD.**

Coopération internationale au déminage:

- **Participation française au CIDH-G : mise en place d'un officier général, chargé plus particulièrement des projets en direction des pays francophones. Cette action est réalisée en continu depuis 2006 ;**
- **Soutien au CNDH : le CNDH est abrité dans les locaux de l'école du génie d'Angers. Il est doté de deux officiers supérieurs et d'un major, tous trois réservistes et spécialistes du déminage ;**
- **Participation française au fonctionnement et à l'encadrement du CPADD d'Ouidah au Bénin : mise en place en postes permanents d'un officier et d'un sous-officier spécialistes, renforcés par deux sous-officiers instructeurs en déminage lors de chaque stage (total six mois par an). Cette action est menée en continu depuis mars 2003.**

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Coopération et assistance techniques internationales:

- **Coopération avec la Slovaquie : mise en place en poste permanent d'un officier spécialisé en déminage au sein de l'armée slovaque. Cette action est menée en continu depuis 2005 ;**
- **Coopération avec les Emirats Arabes Unis : mise en place en poste permanent d'un officier et cinq sous-officiers instructeurs spécialisé en déminage au sein de l'armée émirienne. Cette action est menée en continu depuis 2001 ;**
- **Coopération avec la Bosnie : mise en place en poste permanent d'un officier spécialisé en déminage. Cette action est menée en continu depuis 2009 ;**
- **Formation d'officiers et sous-officiers qualifiés en déminage (Bénin, Cambodge, Liban, Tchad, Pakistan) à l'école du génie d'Angers ;**
- **Participation de l'école du génie d'Angers à une mission d'instruction au Liban pour la formation de spécialistes en déminage de l'armée libanaise ;**
- **Participation de l'école du génie d'Angers à une mission d'instruction en Slovaquie pour la formation de spécialistes en déminage de l'armée slovaque (10 semaines) ;**
- **Participation de l'école du génie à une mission d'instruction au Bénin au profit de spécialistes africains en déminage (10 semaines).**

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Formule F

Autres points pertinents

Article 13,
paragraphe 4,
alinéa (f)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(f) D'autres points pertinents. »

Observations:

Haute Partie Contractante: FRANCE

Renseignements pour la
période allant du:

01/01/09

au :

31/12/09

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

Autres points pertinents:

Autres actions de formation ou d'information.

- **Rédaction de la vision stratégique du CPADD par un officier de l'école du génie ;**
- **Actions de sensibilisation à la problématique des mines antipersonnel au profit d'écoles, collèges et universités et lors des journées d'appel de préparation à la défense sur la garnison d'Angers ;**
- **Poursuite du partenariat de l'école du génie avec l'éducation nationale. En particulier, en coopération avec le centre départemental de documentation pédagogique du Maine et Loire, développement d'un kit pédagogique de sensibilisation aux dangers des mines ;**
- **Poursuite de la mise à jour et de la diffusion de la base de données « mines et sous-munitions » de l'école du génie ;**
- **Poursuite de la diffusion et de la traduction en langues étrangères d'une bande dessinée destinée à la sensibilisation au danger des mines intitulée « Mille et une mines ». Tirage de 5000 exemplaires en langue française réalisé par la mairie de Cholet. Dans le cadre de la journée de l'enfant, les bandes dessinées de différentes langues ont été distribuées aux participants à l'UNESCO ;**
- **Intervention d'un expert du CNDH portant sur l'action humanitaire au profit de stagiaires officiers EOD passant à l'école du génie.**

PROTOCOLE II MODIFIÉ

Formule G Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

Article 11,
paragraphe 2

« Chaque Haute Partie contractante s'engage à fournir à la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies des renseignements sur le déminage concernant notamment différents moyens et techniques, ainsi que des listes d'experts, d'organismes spécialisés ou de centres nationaux qui puissent être contactés. »

Observations:

Haute Partie Contractante: FRANCE

Renseignements pour la
période allant du: 01/01/09 au : 31/12/09
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

Moyens et techniques de déminage:

SO

Listes d'experts et d'organismes spécialisés:

- DGA techniques terrestres (Bourges)
- Direction Centrale du Matériel de l'Armée de Terre
- Ecole du Génie (Angers)
- Section technique de l'armée de terre
- Echelon Central NEDEX /EOD
- Ecole de plongée (compétences maritimes jusqu'à la laisse de haute mer)

Centres nationaux à contacter au sujet du déminage:

voir autorité nationale